

Reference: TG AFR 16/2017.001

Chefs d'État
Communauté d'Afrique de l'Est
Siege de la Communauté
Arusha
République-Unie de Tanzanie

16 mai 2017

Messieurs les Chefs d'État,

Lettre ouverte sur la crise au Burundi : le dossier doit être traité de toute urgence lors du prochain sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est

Conscient des efforts déjà engagés, je me permets de vous écrire pour vous engager à veiller à ce que la résolution de la crise au Burundi figure parmi les points prioritaires à l'ordre du jour du sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui doit se tenir le 20 mai, ainsi qu'à faire à nouveau preuve de l'engagement et de la volonté politique indispensables pour mettre fin à cette crise.

Même si la situation en matière de sécurité au Burundi a pu sembler se normaliser, le regain de violences et d'homicides illégaux observé récemment donne à penser le contraire. Ces derniers mois, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a recensé 210 cas présumés de disparitions forcées entre octobre 2016 et janvier 2017, et la découverte de 22 dépouilles sur le seul mois de janvier. Le gouvernement burundais n'a pas enquêté sur ces violations et n'a manifesté aucune volonté de coopérer véritablement dans le cadre des enquêtes ouvertes par des institutions internationales et régionales sur les allégations de graves atteintes aux droits humains.

Le gouvernement poursuit sa politique de répression à l'égard de la société civile et de l'opposition politique dans le pays. Dans une lettre ouverte datée du 29 mars, le groupe d'opposition parlementaire Amizero y'Abarundi dénonçait les arrestations arbitraires, les enlèvements, les disparitions forcées et les homicides ciblés dont étaient la cible ses membres et ses sympathisants, en particulier ceux de l'aile d'Agathon Rwasa au sein des Forces nationales de libération (FNL). Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a également indiqué que des opposants politiques avaient été arrêtés et détenus arbitrairement, maltraités en détention et soumis à une disparition forcée. Deux lois qui renforcent les mesures de surveillance et les restrictions pesant sur les organisations non gouvernementales nationales et internationales sont entrées en vigueur en janvier 2017, limitant davantage encore leur liberté d'exercice.

Ces violations des droits humains ont semé la peur parmi les Burundais, contraints de ne plus exercer leur liberté d'expression par crainte de représailles. En outre, nombre d'acteurs de la société civile et de l'opposition politique sont toujours en exil et ne peuvent revenir dans leur pays car ils craignent d'être persécutés. C'est dans ce contexte que le gouvernement s'emploie à faire adopter des modifications de la Constitution, au nombre desquelles devrait figurer la suppression de la limite au nombre de mandats présidentiels et d'autres garanties prévues par l'Accord d'Arusha, dont les quotas ethniques pour assurer le partage du pouvoir. Amnesty International craint que ces mesures ne donnent lieu à une escalade des tensions dans le pays et à une multiplication des violations des droits humains.

Parallèlement, l'économie du Burundi souffre de la crise persistante, et la pauvreté s'aggrave. Selon la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, elle s'est rétractée en 2016 et ne devrait enregistrer que 2 % de croissance en 2017 en raison de

la crise politique actuelle. L'inflation a augmenté, passant de 4,38 % en 2014 à 5,60 % en 2016. Après plusieurs années de stabilité relative, la devise nationale s'est considérablement dépréciée par rapport au dollar américain au cours des deux dernières années. Alors que le dollar s'échangeait à 1 561 francs burundais en avril 2015, il était passé à 1 713,54 francs burundais en avril 2017. Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire s'est considérablement accru en 2016, s'établissant à 3 millions alors qu'elles n'étaient que 1,1 million auparavant. À l'image d'une grande partie de la région, tout le pays a été touché par la hausse de l'insécurité alimentaire. Le nombre de personnes se trouvant dans une situation d'insécurité alimentaire est passé de 2,1 millions en octobre 2016 à 3 millions en janvier 2017. Le 21 avril, un convoi de véhicules du Programme alimentaire mondial transportant des vivres pour 112 000 personnes n'a pas été autorisé à entrer sur le territoire burundais à la frontière avec le Rwanda. Pour justifier cette décision, le porte-parole de la police a évoqué des motifs de sécurité sans donner d'autres détails.

La crise que traverse le Burundi continue d'avoir des répercussions dans la région. Le nombre de réfugiés accueillis par les pays voisins ne cesse de croître et devrait atteindre 500 000 personnes d'ici la fin de l'année. La fragilité de la situation sécuritaire menace également la stabilité de la région. Amnesty International demande aux pays donateurs de participer de toute urgence au plan d'action régional 2017 pour les réfugiés du Burundi, largement sous-financé, mais exhorte également les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est à s'engager à veiller à ce que tous les demandeurs d'asile fuyant le Burundi continuent de recevoir une protection.

Il faut de toute urgence trouver une solution pour mettre fin à la crise des droits humains que traverse le pays. Amnesty International reste convaincue que le dialogue interburundais, couplé à un soutien sans réserve de la Communauté d'Afrique de l'Est, est une composante fondamentale de cette solution. En conséquence, nous saluons les mesures prises récemment par les Nations unies, l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est pour renforcer la coordination aux échelons régional et international, notamment la création d'un groupe de travail technique mixte sur le dialogue interburundais, qu'il convient de rendre pleinement opérationnel sans délai.

Amnesty International prie instamment les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est de faire en sorte que le dialogue interburundais ait toutes les chances d'aboutir et à cette fin :

- d'insister auprès du gouvernement du Burundi pour qu'il engage des enquêtes indépendantes sur les allégations de violations des droits humains et coopère avec les institutions régionales et internationales de défense des droits humains ;
- d'exiger, dans le cadre du processus de dialogue interburundais, une vaste représentation, notamment de la société civile et des médias indépendants, qui ont un rôle essentiel à jouer du fait de l'éclairage qu'ils peuvent offrir sur les opinions et les besoins de la population ;
- de soutenir des interventions en réponse à la crise qui soient mieux coordonnées aux échelons régional et international, en octroyant en particulier un appui politique au groupe de travail technique mixte sur le dialogue interburundais, et de préconiser la signature du protocole d'accord entre l'Union africaine et le gouvernement burundais afin de permettre le déploiement de tous les observateurs des droits humains et experts militaires convenus pour qu'ils recueillent des informations sur les violations de ces droits, et de faire office de dispositif d'alerte rapide pour assurer la protection des civils ;
- d'assurer en permanence la protection de tous les réfugiés et demandeurs d'asile burundais.

Je compte sur votre coopération. Amnesty International est disposée à fournir d'autres informations ou une assistance supplémentaire à l'appui des efforts qui seront faits.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Chefs d'État, l'expression de mon profond respect.

Salil Shetty
Secrétaire général